PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES Bureau des Procédures d'Utilité Publique

Communauté de Communes du Montreuillois

Communes de LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL et LA CALOTERIE

DEMANDE D'AUTORISATION ET DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL CONCERNANT LA REALISATION D'UNE ZONE D'EXPANSION DE CRUES EN RIVE GAUCHE DE LA CANCHE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 3 octobre 2012 une enquête publique unique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 12 novembre au 14 décembre 2012 inclus, sur la demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général concernant la réalisation d'une zone d'expansion de crues en rive gauche de la Canche sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par M. le Président de la Communauté de Commune du Montreuillois

M. Pierre HARTZ, ingénieur de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. Pierre HARTZ, la conduite de cette enquête sera confiée à M. Jean-Paul DANCOISNE, retraité de la gendarmerie, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de La Madelaine-sous-Montreuil.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de La Madelaine-sous-Montreuil.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations en Mairie de La Madelaine-sous-Montreuil le :

- Lundi 12 novembre 2012 de 9h à 12h
- Samedi 24 novembre 2012 de 9h à 12h
- Mercredi 5 décembre 2012 de 14h à 17h
- Vendredi 14 décembre 2012 de 14h à 17h

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à la Communauté de Communes du Montreuillois.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation et de déclaration d'intérêt général.